



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**N°23/111**  
**Direction territoriale du Havre**

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située sur la voie d'accès MTV3 – voie A sur la commune de Rogerville, dont les références Haropa Solutions sont les n° 4735 et 5658 et en vue d'être utilisée comme bureaux administratifs et locaux sociaux pour l'exercice de son activité de transports routiers de fret de proximité, ainsi que pour le stationnement de remorques et tracteurs poids lourds.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société LUIS MOREAU CONSULTING, 17 lotissement Les Coteaux d'Honnville – 14600 LA RIVIERE SAINT-SAUVEUR, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lisieux sous le numéro SIREN 818 249 062 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société LUIS MOREAU CONSULTING ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 23-038 portant sur la dépendance susvisée le 7 novembre 2023.

Description de la dépendance :

- Une surface de bâtiment d'une superficie totale de 154,94 m<sup>2</sup>
- Une parcelle de terre-plein d'une superficie de 2 542 m<sup>2</sup>
- Une surface de servitude d'accès d'une superficie de 38,59 m<sup>2</sup>

Durée de la convention : 3 ans à compter du 3 mars 2023

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 23-038 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@haropaport.com](mailto:clientzip@haropaport.com)

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.